

# COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 11 décembre 2023

Date de convocation : 05/12/2023

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20231211-2023\_08\_62-DE



Délibération N° 2023/08/062

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Quorum : 14

OBJET : RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à TREFFANDIER Nathalie, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, LATOUCHE Céline pouvoir à GRAVELLE Jean-Luc, LE MENI Nadège pouvoir à BOTON Monique.

Secrétaire de séance : Daniel CANUS

Conformément à l'article 5, la loi n° 2019-828 du 9 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique dispose qu'au 1er janvier 2021, le Rapport sur l'Etat de la Collectivité (REC) communément appelé Bilan social, deviendra le Rapport Social Unique (RSU). Monsieur le Maire présente ce rapport au conseil municipal.

Le conseil municipal acte la prise de connaissance du rapport social unique 2022.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Daniel CANUS

A handwritten signature of Daniel Canus in blue ink, consisting of a stylized, cursive script.